

Communiqué hebdomadaire du Conseil d'Etat

27 août 2025

La version Internet fait foi

M. Thierry Apothéloz, président du Conseil d'Etat
M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat
Mme Michèle Righetti-El Zayadi, chancelière d'Etat

Chancellerie d'Etat

Service communication et information

Rue de l'Hôtel de Ville 2 • 1204 Genève

Tél. +41 22 327 90 90 • communication-pre@etat.ge.ch • www.ge.ch

Sommaire

Focus	4
Praille Acacias Vernets: une nouvelle silhouette urbaine pour Genève	4
Des mesures pour renforcer l'intégrité des scrutins	5
Décisions du Conseil d'Etat	6
Genève	6
Développement urbain autour de la gare de Chêne-Bourg	6
Rénovation de l'hôpital de Loëx: 56 places supplémentaires	6
Stabiliser l'évolution de la zone villa à Aire-la-Ville	7
Dissolution de la Fondation pour les zones agricoles spéciales	7
Approbation des comptes et du rapport de gestion 2024 du fonds intercommunal	7
Approbation des comptes et du rapport de gestion 2024 de la FASE	8
Soutien aux entreprises: aide financière à la Fondation Campus Biotech	8
Election générale des magistrates et magistrats du pouvoir judiciaire	8
Remplacements de conseillères et conseillers municipaux en juillet et août 2025	9
Nomination	9
Nouveau directeur de l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires	9
Genève-Confédération	10
Rencontre avec la députation genevoise aux Chambres fédérales	10
Soutien au projet d'ordonnance fédérale pour renforcer la traçabilité et la sécurité des médicaments	10
Grand Genève	10
Projet de liaison ferroviaire Jura-Léman-Salève: détermination de la gouvernance	10
Autres décisions en bref	12
Aides financières	12
Agenda des invitations à la presse	13

Praille Acacias Vernets: une nouvelle silhouette urbaine pour Genève

Le Conseil d'Etat a validé les accords de planification pour les deux tours emblématiques au cœur du périmètre Praille Acacias Vernets (PAV). Culminant à 170 et 175 m, elles seront érigées sur des terrains appartenant à la Fondation Praille Acacias Vernets, partie prenante aux accords. Cet acte constitue une importante étape de la régénération du périmètre PAV. Ces tours, ouvertes à toutes et tous, proposeront des logements et des activités. Elles marquent l'évolution de la silhouette urbaine de Genève et symbolisent une ville contemporaine qui se réinvente sans étalement ni rupture. Genève rejoint ainsi les villes suisses précurseurs de la grande hauteur comme Zurich, Bâle et Lausanne (voir présentation).

Ouvertes aux Genevoises et Genevois ainsi qu'aux visiteurs de passage, les tours de l'Etoile seront un nouveau lieu de vie. Au dernier étage, des terrasses panoramiques seront accessibles au public, qui pourra également se détendre et se divertir dans les grands halls aménagés, en contiguïté directe avec les aménagements extérieurs. Commerces, services, équipements publics et culturels animeront ces nouveaux lieux résolument ouverts sur la ville. 70% du programme des tours seront dédiées à différents types de logements.

Ces deux projets font l'objet d'accords de développement conclus entre la Fondation PAV et des investisseurs privés. Le Conseil d'Etat est signataire de ces accords, dans la mesure où l'adoption des PLQ correspondants est de sa compétence. Ces tours se distinguent par leur hauteur exceptionnelle, dans la programmation d'ensemble d'une trentaine de bâtiments de 60 à 120 m planifiés dans le périmètre du PAV. Le tout dessine une nouvelle silhouette urbaine structurée, visible à l'échelle de l'agglomération, en dialogue avec les repères existants du paysage comme la cathédrale Saint-Pierre et la tour de la RTS.

Sur la zone industrielle et artisanale historique de la Praille-Acacias, déclassée en zone de logements et d'activités, il s'agit désormais de construire une ville compacte et accueillante, capable de répondre aux défis démographiques et économiques du canton. Dans un périmètre idéalement desservi en transports publics, ces bâtiments de grande hauteur permettent d'offrir des espaces publics généreux et végétalisés, parcs et rivières remises à ciel ouvert.

Prochaines étapes

La validation de ces accords ouvre la voie au lancement de concours d'architecture en décembre 2025, puis à l'élaboration des PLQ 3 et 4 de l'Etoile. Pour rappel, une charte sur la qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale a été établie par la Fondation PAV, acteur foncier principal du projet. Ses principes directeurs sont intégrés aux accords de planification de tous les futurs projets immobiliers, la qualité environnementale et architecturale étant une des priorités de l'ensemble du projet.

Séance publique

Une séance de présentation publique en présence du magistrat aura lieu le lundi 8 septembre à 18h00 au Pavillon Sicli.

- Présentation diaporama

Pour toute information complémentaire:

- *DT: M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat, en contactant Mme Pauline de Salis, secrétaire générale adjointe chargée de la communication, T. 076 304 20 66.*
 - *Fondation PAV: M. Bertrand Reich, président, en contactant Mme Pascale Vieux-Lautens, responsable communication, T. 022 394 90 16.*
-

Des mesures pour renforcer l'intégrité des scrutins

En lien avec la nouvelle élection du Conseil municipal de Vernier, le 30 novembre prochain, le Conseil d'Etat a validé une série de mesures.

Il s'agit, d'une part, de garantir le bon déroulement du nouveau scrutin de Vernier par une meilleure information des personnes candidates et du corps électoral. Il s'agit, d'autre part, de renforcer encore la sécurité du vote dans son ensemble en limitant les risques de comportements illicites lors du remplissage des cartes de vote et des bulletins.

Les mesures prévues sont axées sur la prévention et la responsabilisation, dans un esprit de coopération entre acteurs fédéraux, cantonaux et communaux.

Si le vote par correspondance a fait l'objet à Genève d'une attention particulière lors de son introduction et tout au long de ces dernières années, un maillon de la chaîne échappe par essence à cette surveillance, à savoir le moment où l'électrice ou l'électeur remplit son bulletin et sa carte de vote.

Mesures générales

De nouvelles mentions sur l'enveloppe de vote et la carte de vote rappelleront que le matériel de vote est personnel et non transmissible et que par sa signature, la personne électrice atteste qu'elle a rempli elle-même son bulletin. En outre, une campagne d'affichage et sur les réseaux sociaux sera déployée, qui rappellera que le matériel de vote de chacune et chacun est personnel.

Par ailleurs, dans une perspective à plus long terme, des réflexions sont menées sur deux axes: d'une part, l'élaboration d'indicateurs statistiques en lien avec la commission électorale centrale, permettant d'évaluer la possibilité d'une éventuelle fraude; d'autre part, le développement de l'utilisation de l'intelligence artificielle pour enrichir la qualité des contrôles, en particulier celui des signatures sur les cartes de vote.

Scrutin à Vernier

Concernant l'élection verniolane de manière plus spécifique, des séances d'information seront organisées pour les personnes candidates et pour le grand public de Vernier afin de pouvoir échanger sur l'exercice du droit de vote et clarifier les comportements admis et ceux qui ne le sont pas. Un flyer de sensibilisation sera également joint au matériel de vote. Afin que les mesures soient mises en œuvre de manière coordonnée, la chancellerie d'Etat est en contact étroit avec l'administration de la Ville de Vernier.

Le Conseil d'Etat rappelle enfin qu'une procédure pénale reste en cours relativement aux événements de mars 2025. Son issue pourrait l'amener à prendre d'éventuelles mesures complémentaires.

Pour toute information complémentaire aux médias: Mme Michèle Righetti-El Zayadi, chancelière d'Etat, en contactant Mme Emmanuelle Jaquet, cheffe du service communication et information, CHA, T. 022 327 90 80.

Décisions du Conseil d'Etat

Genève

Développement urbain autour de la gare de Chêne-Bourg

Le Conseil d'Etat a adopté un plan localisé de quartier (PLQ) situé sur la commune de Chêne-Bourg, entre l'avenue de Bel-Air, l'avenue Edouard-Baud, la place de la Gare, l'avenue F.-A. Grison et la rue du Dr-Georges-Audéoud. Ce projet s'inscrit pleinement dans la dynamique de développement durable et de valorisation autour de la gare, alliant habitat, activités et espaces verts.



Le secteur abrite aujourd'hui un espace minéral et clos, composé de bâtiments commerciaux, d'un immeuble de logements, de dépôts, ainsi que de garages en sous-sol et à ciel ouvert. Le projet prévoit la construction d'un immeuble de 5 à 8 étages offrant 115 nouveaux logements, organisé autour d'une cour intérieure végétalisée. Les rez-de-chaussée accueilleront des espaces d'activités (2894 m²). 20% de la surface seront dédiés aux activités économiques, contre 80% pour les logements.

A l'est du site, une large bande de pleine terre accueillera des plantations ainsi que des cheminements piétons, créant une liaison entre les espaces publics de la place de la Gare, le parc Dechevrens et la place Louis-Favre. Un parking souterrain offrira 82 places de stationnement automobiles et 19 places pour les deux-roues motorisés. Près de quatre cents emplacements pour vélos seront aménagés dans des locaux fermés et sur les coursives.

A la suite de la publication de l'arrêté du Conseil d'Etat dans la Feuille d'avis officielle, le plan sera disponible sur le site Internet de l'Etat de Genève: Plans localisés de quartier | ge.ch.

Pour toute information complémentaire aux médias: Mme Anne Vuichard, directrice du développement urbain – Région Drize-Lac, office de l'urbanisme, DT, T. 022 546 73 13.

Rénovation de l'hôpital de Loëx: 56 places supplémentaires

Le Conseil d'Etat souhaite rénover et moderniser les trois pavillons Arve, Aire et Allondon de l'hôpital de Loëx, sur la commune de Bernex. Il a adopté pour cela un crédit d'investissement de 87,7 millions de francs et une subvention de 4,5 millions de francs. Cet investissement permettra de mettre aux normes cet hôpital inauguré en 1971.



Les travaux débuteront en décembre 2025 avec le pavillon Aire et s'achèveront fin 2035 avec le bâtiment Allondon. La rénovation des bâtiments se fera par étapes et au moyen de rocade pour maintenir l'activité de réadaptation médicale des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) sur le site.

A terme, le site de Loëx pourra accompagner une cinquantaine de patientes et patients âgés

supplémentaires dans le cadre rénové, plus adapté à la convalescence et la réadaptation. Ce renfort vient compléter la création de 157 nouvelles places en EMS prévues entre 2026 et 2028, offrant ainsi davantage de solutions d'hébergement et de soins pour les aînés du canton, tout en soulageant les autres structures déjà fortement sollicitées.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Sandro Simioni, direction des constructions, office cantonal des bâtiments, DT, T. 022 546 53 80.

Stabiliser l'évolution de la zone villa à Aire-la-Ville

Le Conseil d'Etat a approuvé la mise à jour partielle du plan directeur communal d'Aire-la-Ville. Afin de répondre aux exigences légales en matière de densification, la commune doit se doter d'une stratégie d'évolution de sa zone 5 (villa), qui représente une surface de 2 hectares de sa zone à bâtir.



La commune a élaboré de nouvelles dispositions visant à mieux cadrer son développement urbain. Les projets seront évalués en fonction de leur insertion dans le territoire, leur respect de l'harmonie et du caractère des quartiers, ainsi que leur respect des éléments identifiés comme constitutifs de l'identité communale.

Le plan directeur communal mis à jour sera prochainement disponible en ligne à la page www.ge.ch/lc/plans-adoptes.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Fabio Dubs, chef de projet, direction de la planification cantonale, office de l'urbanisme, DT, T. 022 546 73 74.

Dissolution de la Fondation pour les zones agricoles spéciales

Le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil un projet de loi sur la dissolution de la Fondation pour les zones agricoles spéciales (FZAS). En raison des contraintes liées à la loi fédérale sur le droit foncier rural, à la forte spéculation foncière observée dans la zone périurbaine agricole de Genève et au manque de projets nécessitant son appui, cette fondation n'a aujourd'hui plus de raison d'exister. Ses ressources résiduelles seront réattribuées à l'agriculture via le fonds de compensation agricole.

Créée en 2008, la FZAS a pour but d'accompagner le développement des zones agricoles spéciales, notamment l'implantation de constructions et d'installations agricoles d'importance comme des serres maraîchères hors-sol. Depuis sa création, la fondation a participé à la mise en œuvre de différents projets, dont la construction d'une vingtaine d'hectares de serres maraîchères et la mise en place de près de 4 hectares de zones de compensation écologique et de gestion naturelle des eaux de pluie. Elle a aussi contribué à l'amélioration de chemins vicinaux et au développement de nouveaux systèmes d'arrosage.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Roland Frossard, chef de secteur, office cantonal de l'agriculture et de la nature, DT, T. 022 388 71 84.

Approbation des comptes et du rapport de gestion 2024 du fonds intercommunal

Le Conseil d'Etat a approuvé les comptes et le rapport de gestion du fonds intercommunal pour l'exercice 2024. Le résultat de l'exercice se boucle avec un excédent de charges de 2,377 millions de francs, amenant les capitaux propres du fonds à présenter un solde de 8,322 millions.

Institué par la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité, le fonds intercommunal a pour but de participer, par l'octroi de subventions annuelles ou pluriannuelles aux communes ou aux entités intercommunales, au financement:

- des investissements et dépenses de fonctionnement relatifs à des prestations de caractère intercommunal ou assumées par une seule commune, mais bénéficiant aux habitants d'autres communes;
- de prestations incombant à l'ensemble des communes.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Nicolas Fournier, secrétaire général adjoint, DIN, T. 022 546 54 31.

Approbation des comptes et du rapport de gestion 2024 de la FASe

Le Conseil d'Etat a approuvé les comptes et le rapport de gestion de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) pour l'exercice 2024. Le résultat net de l'exercice (après frais financiers, subventions redistribuées, amortissement et provisions) est de 220 000 francs, dont 69 millions de produits et 68,2 millions de charges.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Guillaume Renevey, secrétaire général adjoint chargé de la communication, DCS, T. 022 546 57 68.

Soutien aux entreprises: aide financière à la Fondation Campus Biotech

Le Conseil d'Etat a accordé une aide financière de 200 000 francs à la Fondation Campus Biotech Geneva pour l'année 2025. Cette aide – qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan directeur de l'innovation (PDI) – vise à faciliter l'accès à des infrastructures de pointe pour les entreprises genevoises en réduisant les coûts d'utilisation. En parallèle, cette aide accélère l'intégration d'entreprises innovantes dans un écosystème de recherche unique. En optimisant l'exploitation de ces équipements de pointe, leur impact est renforcé tout en stimulant l'innovation à Genève.

Le PDI a été lancé en mars 2025 (voir communiqué). Défini avec les acteurs de la branche, il vise à doubler le financement de l'innovation à Genève. Un premier projet de loi, doté de plus de 8 millions de francs, a été accepté à l'unanimité en juin dernier par le Grand Conseil. Il s'inscrit dans le cadre de la nouvelle stratégie économique 2035, qui vise à définir un cap pour l'économie genevoise pour les dix prochaines années.

Pour toute information complémentaire aux médias: Mme Esther Mamarbachi, secrétaire générale adjointe chargée de communication, DEE, T. 078 628 80 08.

Election générale des magistrates et magistrats du pouvoir judiciaire

A la suite de la votation du 18 mai 2025, la constitution genevoise a été modifiée de sorte que les magistrates et magistrats titulaires du pouvoir judiciaire continuent à être élus par le peuple, tandis que les juges suppléants, juges assesseurs, procureures et procureurs extraordinaires ainsi que les juges de la Cour d'appel du pouvoir judiciaire sont désormais élus par le Grand Conseil. Le Conseil d'Etat a ainsi fixé les dates suivantes:

- dimanche 29 mars 2026: 1er tour de l'élection par le peuple;
- jeudi 19 mars 2026: 1er tour de l'élection par le Grand Conseil;
- dimanche 3 mai 2026: éventuel 2d tour de l'élection par le peuple;
- jeudi 23 avril 2026: éventuel 2d tour de l'élection par le Grand Conseil.

Les délais de dépôt des listes de candidatures au service des votations et élections sont fixés de la façon suivante:

- 1ers tours (peuple et Grand Conseil): lundi 1er décembre 2025, 12h00.
- 2d tour de l'élection par le Grand Conseil: jeudi 26 mars 2026, 12h00.

- 2d tour de l'élection par le peuple: mardi 7 avril 2026, 12h00.

Les formules pour déposer des candidatures pour l'élection générale des magistrates et magistrats du pouvoir judiciaire seront à disposition sur le site ge.ch ainsi qu'au service des votations et élections à partir du 1er septembre 2025.

Selon la constitution, sont élus au premier tour les candidates et candidats qui obtiennent la majorité absolue des bulletins valables. Si un second tour de scrutin est nécessaire, il a lieu à la majorité relative. L'élection est tacite si le nombre de candidatures est égal au nombre de sièges à pourvoir.

L'élection générale des magistrates et magistrats titulaires du pouvoir judiciaire a lieu tous les six ans.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Patrick Ferraris, vice-chancelier, en contactant Mme Emmanuelle Jaquet, cheffe du service communication et information, CHA. T. 022 327 90 80.

Remplacements de conseillères et conseillers municipaux en juillet et août 2025

Durant les mois de juillet et août 2025, le service des votations et élections a procédé à deux remplacements de conseillers municipaux démissionnaires dans les communes suivantes:

- **Versoix:** M. Patrick Galley, premier vient-ensuite, est élu en remplacement de M. Ludovic Eggenberg.
- **Veyrier:** Mme Astrid Rico, première vient-ensuite, est élue en remplacement de M. Nicolas Vernaz.

Pour toute information complémentaire aux médias: Mme Liza Lombardi Gauthier, cheffe du service des votations et élections, CHA, T. 022 546 52 00.

Nomination

Nouveau directeur de l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires



Le Conseil d'Etat a nommé M. **Matthias Pfister** au poste de directeur général de l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM) à compter du 1er janvier 2026.

Actuellement commandant de la place d'armes genevoise et du centre d'instruction des troupes de sauvetage, M. Pfister est titulaire d'un master en mathématiques, d'un diplôme fédéral d'officier de carrière de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ) et d'un *MAS in European and international security*. Par ailleurs spécialiste des troupes de sauvetage – il est actuellement chef génie EM Division territoriale 2 –, il dispose d'une expertise dans les situations de catastrophe avec une expérience de terrain concrète.

Le Conseil d'Etat remercie pour son engagement sans faille M. Yves Bezençon, directeur du Centre logistique civil et militaire (CLCM), qui a assuré l'intérim à la direction de l'OCPAM depuis le départ à la retraite de son précédent directeur. Il remercie également M. Didier Toffel, directeur adjoint du CLCM, qui a pour sa part assuré l'intérim de ce dernier pendant cette période.

L'OCPAM est chargé de la mise en œuvre de la protection de la population dans le canton de Genève. Son activité se fonde sur une analyse des risques lui permettant de s'assurer que les dispositifs de secours et moyens d'intervention disponibles sont adaptés à la situation.

Genève-Confédération

Rencontre avec la députation genevoise aux Chambres fédérales

Le Conseil d'Etat a reçu ce jour la députation genevoise aux Chambres fédérales dans le cadre d'un déjeuner de travail. Dans la perspective de la session d'automne du parlement suisse, agendée du 8 au 26 septembre prochain, les élues et élus ont procédé à divers échanges sur des thématiques telles que le programme d'allègement budgétaire fédéral 2027 et la mise en œuvre de la vision stratégique cantonale Rail 2025-2050.

Soutien au projet d'ordonnance fédérale pour renforcer la traçabilité et la sécurité des médicaments

Le Conseil d'Etat a pris connaissance du projet d'ordonnance relatif aux identifiants uniques et aux dispositifs anti-effraction sur les emballages de médicaments à usage humain, mis en consultation par le Département fédéral de l'intérieur.

Les autorités cantonales saluent cette initiative, qui marque une avancée significative dans la lutte contre les contrefaçons de médicaments. Grâce à l'introduction d'un identifiant unique apposé sur chaque emballage et à un dispositif anti-effraction permettant de détecter toute ouverture préalable, le projet vise à renforcer la sécurité de l'entièreté de la chaîne de distribution. Ces mesures contribuent directement à la protection de la santé publique.

Le Conseil d'Etat se prononce également en faveur de l'extension du dispositif aux médicaments en vente libre, à l'exception de ceux présentant un risque négligeable pour la santé.

Afin de garantir une mise en œuvre efficace de l'ordonnance, le gouvernement genevois souligne toutefois l'importance d'assurer l'interopérabilité et l'harmonisation des systèmes techniques concernés. Une telle approche permettra non seulement d'assurer la fiabilité du dispositif, mais aussi de limiter la charge administrative pesant sur les professionnels de la santé et les établissements de soins.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Yves Bellégo, chargé d'information et de communication, office cantonal de la santé, DSM, T. 076 516 69 56.

Grand Genève

Projet de liaison ferroviaire Jura-Léman-Salève: détermination de la gouvernance

Le Conseil d'Etat a arrêté la gouvernance du projet de liaison ferroviaire souterraine Jura-Léman-Salève, qui reliera d'ici 2045 le pied du Jura à celui du Salève. Cette infrastructure structurante vise à répondre à la croissance démographique de la région et à réduire le trafic automobile pendulaire (voir communiqué du 2 juillet 2025).

Doté d'un crédit d'études préliminaires de 30 millions de francs voté par le Grand Conseil en 2023, le projet s'inscrit dans la stratégie cantonale Rail 2025-2050, en complément de l'amélioration du Léman Express, de la liaison Genève-Lyon et de la future ligne Genève-Lausanne.

Un collège d'experts indépendants, présidé par M. Olivier Français, ingénieur civil et ancien conseiller aux Etats vaudois, analysera les études préparatoires, les premières propositions de tracé et d'implantation des stations ainsi que la stratégie d'allotissement (division du marché public en plusieurs lots). Ses recommandations seront transmises au Conseil d'Etat d'ici le début de l'automne.

Un conseil consultatif, composé d'une quinzaine de représentants des principales associations professionnelles et économiques, des partenaires sociaux, des milieux de la construction et des transports, ainsi que des associations de l'agriculture et de la protection de la nature, est parallèlement institué. Coprésidé par Mme Michèle Künzler, ancienne conseillère d'Etat, et M. Jean-Luc Favre, membre de la direction générale de la Fédération des entreprises romandes Genève, il intégrera dès cette phase les dimensions urbaines, économiques et sociétales du projet.

La mise en service de la liaison est envisagée dans un délai de vingt ans et fera l'objet d'un vote populaire une fois les études suffisamment avancées.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Marc-André Siegrist, secrétaire général adjoint chargé de communication, DSM, T. 079 623 38 18.

Autres décisions en bref

Aides financières

Le Conseil d'Etat a attribué les aides financières suivantes:

- 208 900 francs à l'Université des cultures de Genève (UPA) pour l'année 2025
- 118 000 francs à l'Institut supérieur de formation bancaire pour l'année 2025
- 80 000 francs en faveur de la société F50 League France SAS (aide financière exceptionnelle du Fonds cantonal de l'aide au sport) dans le cadre de l'organisation du Rolex Switzerland Sail Grand Prix Genève 2025

Agenda des invitations à la presse

Sous réserve de modifications

Date	Sujet	Lieu	Dpt	Contact
18 septembre 10h00	Présentation du projet de budget 2026 de l'Etat de Genève	Salle des Fiefs de l'Hôtel de Ville 2, rue de l'Hôtel-de-Ville	CE	Tatiana Oddo Clerc T. 022 327 98 21 Dejan Nikolic T. 022 327 98 07